

Collectif "Une terre pour les EHS"

Forêt de Saoû
26400 Saoû

à

Monsieur François-Xavier CECCALDI
Préfet de la Drôme

11 octobre 2010

Monsieur le Préfet,

Il a été signifié sur demande de Didier Guillaume, président du Conseil Général de la Drôme un commandement d'expulsion avec recours à la force publique si nécessaire, aux EHS qui occupent un parking de la forêt de Saoû (Drôme), ceci conformément à une [ordonnance de Référé](#) rendue le 30 Juillet 2010 par le Tribunal de Grande Instance de Valence.

Par la présente, en sus du [Communiqué de Presse](#) (Pj) diffusé ce 8 octobre j'attire votre attention sur le fait que les autorités ne laissant aucun choix de lieu de survie aux EHS présents à Saoû, ceux-ci après une réunion ont pris à l'unanimité la décision de n'opposer aucune violence à leur expulsion, néanmoins ils ne partiront que sous la pression de la force publique.

Ce commandement d'expulsion prend effet ce mardi 12 octobre à minuit. En conséquence les EHS peuvent s'attendre à leur éventuelle expulsion du parking de la forêt avec intervention de la force publique à partir de ce mercredi matin 13 octobre.

En tant que Préfet de la Drôme vous êtes le responsable de l'engagement de la force publique dans le département et de ces éventuelles conséquences co-latérales, notamment sanitaires, à cette fin, je porte à votre connaissance :

1 – Que l'OMS a reconnu dans un [rapport de 196 pages](#) l'état pathologique de l'EHS en ces termes : *"La sensibilité vis-à-vis des champs électromagnétiques a reçu la dénomination générale d'Hyper Sensibilité Electromagnétique" ou EHS. Elle comprend des symptômes exprimés par le système nerveux comme les maux de tête, la fatigue, le stress, les troubles du sommeil, des symptômes cutanés comme des picotements, des sensations de brûlure, des démangeaisons, des douleurs et des crampes musculaires ainsi que beaucoup d'autres problèmes de santé.*

Quelles que soient les causes, la sensibilité électromagnétique est un problème invalidant pour les personnes qui en sont affectées, alors que le niveau de Champs ElectroMagnétiques dans leur environnement n'est habituellement pas plus élevé que celui rencontré dans le cadre de vie normal".

2 – Que de plus en plus de professeurs et médecins français attestent par des Certificats Médicaux la reconnaissance de cette état pathologique, c'est ce qui est le cas pour les EHS réfugiés à la forêt de Saoû. Monsieur Didier Guillaume et Monsieur Patrick Royannez, responsable de l'environnement au Conseil Général ne pouvant l'ignorer puisque les originaux de ces certificats figurent dans le dossier d'instruction de la procédure de Référé du TGI, **ceux-ci sont opposables en droit.**

Avec la présente je vous remets copies (non exhaustives) des certificats médicaux des EHS qui seront présents à Saoû.



[Certificat
Médical
04.08.2010](#)



[Certificat
Médical
05.02.2009](#)



[Certificat
Médical
18.07.2010](#)



[Certificat
Médical
24.02.2010](#)



[Certificat
Médical
23.07.2010](#)



[Certificat
Médical
26.04.2010](#)



[Certificat
Médical
28.07.2009](#)



[Certificat
Médical
21.06.2010](#)

Comme vous pouvez le constater ces certificats médicaux sont très explicites puisqu'ils stipulent notamment pour les attributaires une **"nécessité d'éviction la plus totale possible de tout champ électromagnétique quel qu'il soit."**

Pour cette expulsion je pense que vous avez compris la portée sanitaire d'une telle demande faite par les professeurs et médecins, il est de mon devoir de vous en informer car celle-ci engage directement votre responsabilité.

En conséquence les EHS présents à la forêt de Saoû vous demandent pour leur expulsion de prendre les dispositions qui s'imposent dans l'exercice de vos prérogatives, à savoir que les forces de gendarmerie ou autres n'utilisent dans la zone des champs proches aucun appareil émettant des rayonnements de Radio Fréquences (téléphone mobile inclus) sous risques de pathologies et d'effets sanitaires graves sur les personnes, tel qu'un [effet sanitaire de masse comme au collège de Chabeuil](#). Nous vous demandons aussi cette stricte application de sécurité si les forces de gendarmerie envisagent un suivi rapproché du convoi routier des EHS (sécurité routière et EHS - [vidéo](#)), vers leur prochain lieu de survie.

Nous attirons aussi votre attention afin d'assurer la sécurité d'EHS dits de l'extrême présents lors de cette expulsion à hauts risques sanitaires, qu'il serait judicieux de prévoir la présence d'une unité médicale mobile adaptée de première urgence.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Philippe Tribaudeau

Coordinateur du collectif "Une terre pour les EHS"

- Copies des présentes aux Médias et à :

- **Haut Comité de la Santé Publique.**

- **Roselyne BACHELOT**, Ministre de la Santé.

- **Didier HOUSSIN**, Direction Générale de la Santé.

- **Christophe GUILHOU**, Affaires européennes et internationales des politiques de la santé, relations avec les autres organisations internationales.

- **Alain GRIMFELD** Prof. Affaires médicales Sécurité sanitaire et environnement.

- **Didier GUILLAUME**, Président Conseil Général de la Drôme.

- Lieutenant-colonel **Yves BAGARIE**, Commandant le groupement de gendarmerie de la Drôme.

- Capitaine **Philippe PANNETIER** et Lieutenant **Christian ROUCH**, Commandants la brigade de gendarmerie de Die et de Crest.